Ville de Saint-Gabriel
MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **4 décembre 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 3 personnes représentant le public

Absences motivées : Aucune

364-12-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023 soit ouverte à 20 h.

365-12-2023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 4 décembre 2023 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

13.1 Précision à l'entente de la Gestion du lac Maskinongé
13.2 Adoption du budget prévisionnel de la Gestion du lac Maskinongé
13.3 Aide financière – Les Amis du lac Maskinongé

Et en retirant les points suivants :

9.1 Soumissions – Achat d'une pompe Patterson pour le poste Comeau
12.2 Soumissions pour la sécurité à la plage – Saison estivale 2024
12.4 Camp de jour concerté Brandon – Été 2024
12.7 Aide financière – Association de hockey mineur de St-Gabriel
12.8 Aide financière – Les Loups de St-Gabriel

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

366-12-2023 **3.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2023**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

367-12-2023 **3.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2023**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

368-12-2023 **4.1 Assurances générales – Renouvellement 2024**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2024 de la police d'assurances générales de la ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement à la FQM Assurances, pour un montant de **78 318.68 $** taxes incluses.

369-12-2023 **4.2 Modification de la cotisation salariale – RREMQ**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec en date du 3 avril 2023 (rés. 136-05-2023);

ATTENDU QUE la cotisation salariale était fixée à 3 % du salaire admissible;

ATTENDU QUE la cotisation patronale était fixée à 3 % du salaire admissible.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la cotisation salariale soit fixée à 4 % du salaire admissible, à compter du 1er janvier 2024, tel que prévu dans la convention collective;

QUE la cotisation patronale soit fixée à 4 % du salaire admissible, à compter du 1er janvier 2024, tel que prévu dans la convention collective.

370-12-2023 **4.3 Augmentation de salaire – Noëlla Ganley**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'augmenter le salaire de Madame Noella Ganley, coordonnatrice de la Bibliothèque Au fil des pages, selon les augmentations prévues pour les années 2023 à 2027 de la convention collective des employés de la Ville de Saint-Gabriel.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 30 novembre 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 novembre 2023 sous la cote « Bordereau no. 12-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2023.

371-12-2023

6.2 Comptes à payer au 30 novembre 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2023, des chèques numéros 7873 à 7938 totalisant **217 372.12 $** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 novembre 2023, des chèques numéros 7845 à 7872 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5504 à 5539 totalisant **252 149.60$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

372-12-2023

6.3 Adoption du règlement CV. 451-2 – Règlement abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif à l'augmentation du fonds de roulement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569.1 de la Loi sur les cités et villes, toute ville peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement, ou en augmenter le montant;

ATTENDU QUE le conseil de la ville a adopté le 29 septembre 2022, le règlement CV. 451-1 abrogeant le règlement CV. 451 relatif à la création d'un fonds de roulement d'un montant de **150 000 $**;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement CV. 451-1 aux fins d'augmenter le fonds de roulement et de mettre à jour les modalités d'affectation, d'emprunt et de remboursement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569.1 de la Loi sur les cités et villes, la ville peut se doter d'un fonds de roulement qui ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la ville;

ATTENDU QUE la ville désire augmenter le fonds de roulement d'un montant de **100 000 $**;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif à l'augmentation du fonds de roulement soit et est adopté par le conseil, tel que déposé.

373-12-2023 **6.4 Avis de motion du règlement CV. 588 – Taxation 2024**

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie St-Georges, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 588 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2024.

374-12-2023 **6.5 Dépôt du premier projet de règlement CV. 588 – Taxation 2024**

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée pour adopter le projet de règlement CV. 588 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2024.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 588 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2024, tel que déposé.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

375-12-2023 **7.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du *Code municipal du Québec* et l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Ville de Saint-Gabriel a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU'il convient que la Ville de Saint-Gabriel autorise la MRC de D'Autray a utilisé les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes;

QU'ils autorisent la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

376-12-2023 **7.2 Nomination d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint – Mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel;

QUE le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soit nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel.

377-12-2023 **7.3 Mandat au Bureau d'évaluation Michel Forget inc. – Caserne intermunicipale**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent le Bureau d'évaluation Michel Forget inc. pour l'évaluation du terrain de la caserne intermunicipale, pour une somme de **1 300 $**, taxes en sus;

QUE ses frais soient répartis selon la RFU de chacune des municipalités participantes (Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas).

378-12-2023 **7.4 Mandat pour l'analyse du sol – Caserne intermunicipale**

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, a mandaté une firme pour l'analyse du sol du terrain de la caserne intermunicipale;

QUE ses frais soient répartis selon la RFU de chacune des municipalités participantes (Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas).

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

379-12-2023

8.1 Autorisation de signature – SAAQ

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel et, à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions auprès de la SAAQ, pour et au nom de la ville.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'autorisation accordée à monsieur Simon Gariépy soit reconduite pour l'année 2024;

QUE monsieur Gariépy soit autorisé à faire les transactions en utilisant le mode de paiement « porter au compte »;

QU'en l'absence de monsieur Simon Gariépy, la direction soit aussi autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la Ville de Saint-Gabriel.

380-12-2023

8.2 Permission de voirie et entente d'entretien 2024 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la ville doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024;

QUE la ville autorise le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas **10 000 $**;

QUE la ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

QUE la ville s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

381-12-2023 **8.3 Demande de pont payant – École secondaire Bermon**

ATTENDU la demande de madame Kim Subranni Arsenault, enseignante à l'École secondaire Bermon, pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour financer le voyage à New York en 2024 de 50 élèves de secondaire 1 à 5, samedi le 13 janvier (de préférence) ou dimanche le 14 janvier 2024 de 10h30 à 15h30, sur la rue Dequoy, plus précisément devant le 120, rue Dequoy.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'École secondaire Bermon à tenir un pont payant devant le 120, rue Dequoy, samedi le 13 janvier (de préférence) ou dimanche le 14 janvier 2024 de 10h30 à 15h30;

QUE la tenue de cet événement soit conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

382-12-2023 **8.4 Adoption des dépenses pour les travaux d'amélioration – Programme d'aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel approuve les dépenses d'un montant de **39 322 $** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

RETIRÉ **9.1 Soumissions – Achat d'une pompe Patterson pour le poste Comeau**

383-12-2023 **9.2 Soumissions – Achat d'une pompe Tsurumi pour le fossé de la station d'épuration**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) compagnie pour l'achat d'une pompe pour le fossé de la station d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le 9 novembre 2023;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	Bernard Champagne	Pompe Villemaire
Total (taxes incluses)	15 435.39 $	Non-reçu

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre de Bernard Champagne au coût de **15 435.39 $** (taxes incluses).

QUE cette dépense soit comptabilisée à même la TECQ 2019-2023.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

384-12-2023 **10.1 Aide financière – AQDR Brandon Comité de St-Gabriel**

ATTENDU QUE l'organisme AQDR Brandon Comité de St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **200 $**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **200 $** à l'AQDR Brandon Comité de St-Gabriel.

385-12-2023 **10.2 Étude de faisabilité – Office régional d'habitation de d'Autray**

ATTENDU QUE l'Office régional d'habitation (ORH) de d'Autray compte mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour mener une étude de faisabilité impartiale portant sur l'optimisation des Offices d'habitation avec trois autres offices de Lanaudière;

ATTENDU QUE les honoraires pour la réalisation de cette étude seront d'un montant de **25 000 $**, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la part de l'ORH de d'Autray pourrait s'élever au montant maximal de **12 500 $**, soit **1 562.50 $** par municipalité.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent de couvrir les frais de l'étude de faisabilité impartiale portant sur l'optimisation des Offices d'habitation avec trois autres offices de Lanaudière, auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une somme de **1 562.50 $**.

386-12-2023 **10.3 Aide financière – Centre d'action bénévole Brandon**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur fête de Noël 2023;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **200 $**.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **200 $** au Centre d'action bénévole Brandon pour leur fête de Noël 2023.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

387-12-2023 **11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 novembre 2023**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 novembre 2023.

388-12-2023 **11.2 Dérogation mineure – Lot 3 045 039 situé au 300, rue Beauvilliers**

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour la demande de dérogation mineure pour le lot 3 045 039 situé au 300, rue Beauvilliers;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé les présentes demandes, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 9 novembre 2023;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure du lot 3 045 039 situé au 300, rue Beauvilliers autorisant que la marge de recul soit réduite à 3.75 mètres malgré qu'elle soit fixée à 4.5 mètres par la grille des usages C-28 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

389-12-2023

12.1 Demande de subvention Emploi d'été Canada – Camp de jour estival 2024

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs sportifs et culturels, madame Julie Paquin, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2024 du camp de jour.

RETIRÉ

12.2 Soumissions pour la sécurité à la plage – Saison estivale 2024

390-12-2023

12.3 Fonds régions et ruralité - Volet 4 – Projet Véloroute Brandon

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a conclu une entente avec le MAMH relative au volet # 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a créé, au mois de mai 2021, le comité de vitalisation conformément à l'entente conclue avec le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du pôle Brandon ont élaboré le projet de réseau cyclable « Véloroute Brandon » qui sillonnerait les municipalités du pôle;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités représentées sur le comité de vitalisation demandent à la MRC de D'Autray de déposer le projet de Véloroute Brandon auprès du comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant pour l'ensemble du pôle Brandon;

CONSIDÉRANT QUE l 'évaluation préliminaire du coût du projet est d'environ **800 000 $**;

CONSIDÉRANT QUE les ressources professionnelles de la MRC pourront participer à l'élaboration détaillée du projet et, le cas échéant, à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les modalités relatives à la participation des professionnelles de la MRC à la réalisation de ce projet seront détaillées plus avant;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au volet # 4 du FRR prévoit que la MRC peut déposer un projet auprès du comité de vitalisation.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel accepte la réalisation du circuit cyclable sur le réseau routier sous sa juridiction, le tout tel que cartographié sur la carte;

QUE la ville s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet, notamment en rendant disponible de façon ponctuelle ses ressources humaines afin de faciliter la réalisation du projet;

QUE la ville s'engage à assurer la pérennité du circuit, notamment en assurant l'entretien et le renouvellement de la signalisation qui y est associé;

QUE la ville s'engage à ce que l'entretien du réseau, une fois le projet Véloroute Brandon achevé, soit sous la responsabilité des municipalités participantes.

RETIRÉ **12.4 Camp de jour concerté Brandon – Été 2024**

391-12-2023 **12.5 Remboursement 35% – Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **959 $**, fait à l'ordre de Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2023.

392-12-2023 **12.6 Remboursement 35% – École de danse Mélanie Poirier**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **66.50 $** à l'ordre de Sylvanie Bourget pour l'inscription d'Océane Bourget à l'École de danse Mélanie Poirier (danse pré-jazz II) pour la session d'automne 2023, représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions

RETIRÉ **12.7 Aide financière – Association de hockey mineur de St-Gabriel**

RETIRÉ **12.8 Aide financière – Les Loups de St-Gabriel**

393-12-2023 **12.9 Journées de la persévérance scolaire 2024**

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois.es à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que la Ville de Saint-Gabriel a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre ville. Pour ce faire, nous nous engageons à participer à la 15e édition des JPS du 12 au 17 février prochain afin que notre ville soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. S'inscrire et planifier des activités telles que :
   - Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2024 par le biais de nos outils de communication;
   - Distribuer des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
   - Attribuer des marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
   - Obtenir ou maintenir la certification OSER-JEUNES;
   - Etc.

B. Nommer un.e délégué.e en matière de réussite éducative pour la prochaine année ou le/la reconduire dans ses fonctions. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre ville, nous nommons Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière;

C. Participer au déjeuner des élu.es le 15 février de 8 h à 10 h. Désigner deux personnes pour y participer, dont la personne déléguée en réussite éducative, madame Julie Tessier, et madame Sylvie St-Georges, substitut de ce comité;

D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 15 février 2024. La ville s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

394-12-2023 **12.10 Course des p'tits flocons 2024 – Cible Famille Brandon**

ATTENDU QUE dimanche le 28 janvier 2024, l'organisme Cible Famille Brandon fera une activité étant la Course des p'tits flocons, en même temps que les Floconnades;

ATTENDU QUE l'organisme demande la fermeture de la circulation sur les rues suivantes pour la durée de l'événement des Floconnades, soit un peu avant 9 h et jusqu'à 15 h, dimanche le 28 janvier 2024 :

- sur la rue Monday (de la rue Dequoy à la rue St-Joseph);
- sur la rue St-Joseph (de la rue Monday à la rue Beausoleil)

ATTENDU QUE l'organisme demande la fermeture de la circulation sur les rues suivantes pour la durée de la Course des p'tits flocons, soit de 10 h à 11h dimanche le 28 janvier 2024 :

- une voie complète sur la rue Monday jusqu'à la rue de Lanaudière (la voie qui donne directement sur le stationnement des ambulances);
- une voie sur la rue de Lanaudière jusqu'à la rue Beausoleil;
- la rue Beausoleil;
- une voie sur la rue St-Pierre jusqu'à la rue Monday;
- une voie de la rue St-Joseph à la rue Beausoleil;
- une voie de la rue Dequoy entre la rue Beausoleil et la rue Monday.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil accueillent favorablement cette demande et accordent l'autorisation à Cible Famille Brandon de procéder aux fermetures de rues mentionnés ci-dessus;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, s'assure de fournir et d'installer des barricades et des cônes qui indiquent la fermeture des rues aux endroits appropriés;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux autres services d'urgence (ambulance et pompier).

13. VARIA

395-12-2023 **13.1 Précision à l'entente de la Gestion du lac Maskinongé**

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités ont signé une entente intermunicipale afin d'assurer une saine gestion de la Gestion du lac Maskinongé.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent de reconstituer la participation annuelle des municipalités participantes à l'entente intermunicipale à 25% chacune.

396-12-2023 **13.2 Adoption du budget prévisionnel de la Gestion du lac Maskinongé**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le budget prévisionnel 2024 tel que présenté par le comité consultatif de la Gestion du lac Maskinongé.

397-12-2023 **13.3 Aide financière – Les Amis du lac Maskinongé**

ATTENDU QUE l'association Les Amis du lac Maskinongé sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer le déroulement de leurs opérations régulières;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **500 $**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **500 $** à l'association Les Amis du lac Maskinongé.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

398-12-2023 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 4 décembre 2023 soit levée à 20h40.

Gaétan Gravel	*Michel St-Laurent*
Maire	Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 5e jour de décembre 2023.

Gaétan Gravel
Maire